



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Féminines

Réunion du jeudi 21 décembre 2023 (Par voie électronique)

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD.

Présents : Mmes Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE, Nathalie PELIN
MM. Serge GOURDAIN – Eric GRAU – Jacques ISSARTEL, Vincent JACUZZI.

Assiste : Yves BEGON, Président du Pôle Compétitions.

* * * * *

Faisant suite à la réunion du 31 octobre 2023, les Membres de la Commission Régionale Sportive Féminine prennent connaissance des tableaux récapitulatifs de l'état actuel du respect par les clubs des obligations réglementaires ;

Cette diffusion assurera un meilleur suivi et permettra d'informer les clubs en infraction disputant les championnats régionaux féminins afin qu'ils régularisent au plus vite leur situation.

CHAMPIONNAT REGIONAL 1 F

L'article 4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (page 59) prévoit que :

« Les clubs de R1 F doivent, a minima et de manière cumulative :

* Avoir au moins une équipe féminine dans les catégories jeunes (U12 F à U19 F) engagée dans une compétition de Ligue ou de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme.

Les ententes ne sont pas valables pour satisfaire à cette obligation.

* Disposer d'au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U11 F).

Un état des lieux du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le constat définitif est arrêté le 30 avril.

Le club qui ne répond pas aux critères de l'article 33.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. ne peut participer à la phase d'Accession Nationale (PAN)

* En outre, les clubs doivent participer :

- à la Coupe de France Féminine
- à la Coupe LAuRAFoot Féminine

(...)

Sanctions –

Pour chaque obligation non respectée en R1 F, comme en R2 F, il sera procédé à un retrait de 2 points fermes au championnat de l'équipe seniors concernée ».

OBLIGATIONS CLUBS 2023/2024					
R1F					
CLUBS AU 28/10	Statut des Educateurs	Engagement CDF	Engagement C.LAURA	1 équipe U12F/U19F (l'Entente n'étant pas prise en compte)	12 Licences U6F/U11F
Gf Myf Bessay	X	x	X	X	16
Cebazat Sp. 1	X	x	X	X	32
Chassieu Decines 1	X	x	X	X	18
Clermont Foot 63 2	DEROGATION	x	X	X	43
AS St Priest	X	x	X	X	31
Evs Genas Azieus	X	x	X	X	24
AS La Sanne St Romain	X	x	X	X	9
St Etienne 2	X	x	X	X	39
Grenoble foot 2	X	x	X	X	17
F Bourg en Bresse Peronnas	X	x	X	X	13
Yzeure allier	X	x	X	X	19
St Martin En Haut AS 1	X	x	X	X	9

CHAMPIONNAT REGIONAL 2 F

L'article 4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (page 59) prévoit également que :

« Les clubs de R2 F doivent :

* Avoir au moins une équipe féminine U6 F à U19 F engagée dans une compétition de Ligue ou de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum sont valables pour satisfaire à cette obligation.

* Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).

* En outre, les clubs doivent participer :

- à la Coupe de France Féminine
- à la Coupe LAuRAFoot Féminine

Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat.

En cas d'accession en championnat R2 F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession.

Sanctions

Pour chaque obligation non respectée en R1 F, comme en R2 F, il sera procédé à un retrait de 2 points fermes au championnat de l'équipe seniors concernée ».

OBLIGATIONS CLUBS 2023/2024					
R2F					
CLUBS	Statut des Educateurs	Engagement CDF	Engagement C.LAURA	1 équipe U6F/U19F	12 Licences U6F/U13F
Cebazat 2	dérogation	X	X	X	32
Aurillac FC 1	dérogation	X	X	X	30
Domerat A.S. 1	X	X	X	X	35
FC St Etienne					
Ent s Haut Forez	dérogation	x	X	PAS EN REGLE	5
Lyon F C L 1	dérogation	x	X	X	35
Riorges F.C. 1	X	x	X	X	24
Sorbiers Talaudiere 1	X	x	X	X	27
St Flour U.S. 1	X	x	X	X	16
St Julien Chapteuil	X	x	x	X	12
Caluire F.Filles1968 1	X	x	X	X	74
Chassieu Décines 2	X	x	X	X	18
Ent.S.Nord Drome 1	X	x	X	X	7
Ev.S. Genas Azieu 2	X	x	X	X	24
FC Pontcharra	X	x	X	X	21
AM S Donatienne	X	x	X	PAS EN REGLE	6
O. Valence 2	X	x	x	X	34
Rhone Crussol 07 1	X	x	X	X	12
Bourgoin FC	X	x	X	X	45
Sud Lyonnais F 2013 1	X	x	X	X	23
CS Lagnieu	X	x	X	X	27
FC Annecy 1	X	x	x	X	52
Foot Trois Rivieres 1	X	x	x	X	17
Guc Football Féminin	X	x	x	X	56
Chéran Fc	X	x	x	X	27
GF Pays des couleurs	X	x	X	X	17
Hte Tarentaise FC 1	X	x	X	X	19
AS Thonon	X	x	X	X	16
US Annemasse 1	X	x	X	X	9
Annecy le Vieux	X	x	X	X	27

CHAMPIONNATS REGIONAUX U18 F

L'article 3-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (page 62) précise que :

« Les équipes participant au championnat U18 F doivent justifier du service d'un(e) éducateur (trice) diplômé(e) d'un CFF3.

Les clubs ayant une équipe évoluant en championnat U18 F doivent :

* Avoir au minimum une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à 3, 4, 5 ou 8) engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum.

Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.

* Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F) »

L'article 3.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot dispose que
« En cas de non-respect d'une au moins de ces obligations en U18 R1 F comme en U18 R2 F, il sera procédé à un retrait de 3 points fermes au classement final de l'équipe U18 F concernée ».

OBLIGATIONS CLUBS 2023/2024			
U18F - R1&R2			
CLUBS	Statut des Educateurs	1 équipe U6F/U13F	12 Licences U6F/U13F
Andrezieux-Bouthéon 1	X	X	34
F Bourg en Bresse Peronnas	X	X	21
Chassieu Décines 1	X	X	47
Clermont Foot 63 2	X	X	59
Grenoble Foot 38 2	X	X	30
Le Puy F 43 Auv 1	X	X	12
Montferrand A.S. 1	DEROGATION	X	49
Caluire foot femin	X	X	74
AS St Priest	X	X	52
FC Villefranche Beaujolais 1	X	X	53
O. Valence 1	X	X	34
Thonon Evian FC 1	X	X	34
Aurillac FC 1	DEROGATION	X	30
Riorges FC	X	X	24
Cebazat Sp. 1	X	X	61
Chatel Guyon F.C. 1	X	X	26
Gf Myf Bessay F 1	X	X	36
Domerat A.S. 1	DEROGATION	X	35
Bourgoin J. Fc 1	X	X	43
Ev.S. Genas Azieu 1	X	X	47
F.C. Ste Foy Les Lyo 1	X	X	42
Goal Chazay	X	X	28
Ent S Chomeracoise	PAS EN REGLE	PAS EN REGLE	11
F Bourg en Bresse Peronnas 2	X	X	21
Asvel Villeurbanne 1	X	X	21
FC Annecy 1	X	X	52
Cheran F.C 1	X	X	27
Chambery Savoie Foot 1	X	X	19
Venissieux FC	X	X	35
Lyon FC	X	X	35

INFORMATIONS

CHALLENGE NATIONAL FEMININ FUTSAL

Mise en place la saison dernière, cette compétition est reconduite pour la saison 2023-2024. Elle est ouverte à tous les clubs libres et futsal.

Les joueuses devront être licenciées Seniors F, U20F et U19F avant le 1^{er} février 2024. Les U18 F peuvent également participer à ce Challenge à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,
Président Département Sportif

Anthony ARCHIMBAUD
Président de la Commission